

Jean-Baptiste André Godin à monsieur A. Sagnier, 26 février 1886

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (25)

Collation 1 p. (395r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur A. Sagnier, 26 février 1886, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 14/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/52027>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [26 février 1886](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Familistère

Destinataire [Sagnier, A.](#)

Lieu de destination 1-7, galerie d'Orléans, Palais-Royal, Paris

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Sur un différend entre Godin et la librairie Ghio : Godin avertit Sagnier que sa lettre est un tissu d'erreurs et qu'il ne suffit pas qu'un débiteur nie ses dettes pour en être quitte.

Notes Lieu de destination : Librairie Ghio au 1-7, galerie d'Orléans au Palais-Royal à Paris selon l'index du registre de correspondance

Support La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

Mots-clés

[Conflit](#), [Librairie](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Guise Familistère
26 février 1886

Monsieur G. Sagnier,

Votre lettre du 23^e est un
tissu d'erreurs ; si nous
pouvez les admettre de bonne
foi, je ne les trouve pas
moins part injurieuses
à mon égard.

Comme il ne suffit
pas qu'un débiteur nie
ses dettes pour en être
quitte, je tiens à ce que

ma demande suive
son cours.

La bonne foi dans
cette affaire de la part
de mon débiteur aurait
mieux servi ses intérêts
que les subterfuges qu'il
a imaginés pour ne
pas me payer.

J'ai bien l'honneur
de vous saluer

Godin